BATTERIE À RÉGULATION PAR SOUPAPE AGM210, AGM220

GARANTIE LIMITÉE

Précédemment Marathon Pow'r Pak LD. La présente Garantie limitée est conclue entre Stryten Energy et l'Utilisateur initial (« l'Utilisateur ») en ce qui concerne la batterie AGM220 à régulation par soupape pour les chariots élévateurs transpalette du type à conducteur à pied de classe III.

GARANTIE LIMITÉE DE LA BATTERIE : Stryten Energy garantit à l'Utilisateur, sous réserve des conditions décrites ci-dessous, que le système de batterie AGM220 (la « Batterie »), lorsqu'il est utilisé dans une application de chariot élévateur transpalette du type à conducteur à pied électrique appropriée, est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de DOUZE (12) MOIS à compter de la date d'expédition, telle qu'indiquée sur les documents d'expédition (la « Période de garantie limitée ») ou 250 CYCLES (sur la base du débit en Ampères-heures (Ah)), selon ce qui se produit en premier lieu. Un CYCLE sera calculé comme 132,5 Ah. Par exemple, 184 Ah (valeur nominale) x 80 % de profondeur de décharge x 90 % (capacité moyenne sur la durée de vie) = 132,5 Ah/Cycle (33 120 Ampères-heures totaux sur la durée de vie). Si la Batterie ne parvient pas à fournir au moins 80 % de sa capacité nominale publiée en ampères-heures au rythme de 6 heures, à une tension finale moyenne de 1,7 volt par cellule, lorsqu'elle est testée sous la supervision de Stryten Energy pendant la Période de garantie limitée, Stryten Energy réparera ou remplacera, à sa discrétion, la Batterie ou ses composants, selon les besoins, aux frais de Stryten Energy (pièces et main d'œuvre). L'Utilisateur sera responsable de tous les frais de transport, sans frais à bord, aux installations de Stryten Energy. Le système de Batterie réparé ou remplacé sera couvert par la présente Garantie limitée pour le reste de la Période de garantie limitée de la Batterie d'origine. La batterie initiale deviendra la propriété de Stryten Energy.

Pour les blocs AGM210 de la série M qui ne sont pas utilisés dans un système de batteries créé par Stryten Energy, la période de garantie est de 90 jours.

CONDITIONS : Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent Accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. L'application du véhicule répond aux exigences de taille, de conception et de capacité de la Batterie; le maximum est un chariot élévateur de classe III de 4 500 livres et deux (2) à quatre (4) heures d'utilisation quotidienne à la capacité maximale.

2. Le boîtier de la Batterie ne doit en aucun cas être ouvert ou retiré, ni les bouchons d'aération exposés.

3. L'utilisation de la Batterie est limitée à des travaux légers.

4. La décharge maximale est limitée à 80 % de la capacité nominale de la Batterie.

5. La Batterie ne sera pas exposée au feu, au gel, à une chaleur excessive, à un accident, à une mauvaise utilisation, à un abus ou à d'autres dommages ou détériorations.

6. Le représentant de Stryten Energy sera autorisé, sur demande, à des heures et intervalles raisonnables, à inspecter la Batterie, à observer ses conditions d'utilisation, à examiner le carnet d'entretien de l'Utilisateur et à télécharger les données enregistrées par le chargeur afin de déterminer si les conditions de la Garantie limitée ont été respectées ou non. Dans les cas où les données enregistrées ne sont pas disponibles, la couverture de la garantie sera de NEUF (9) MOIS, et il ne sera pas tenu compte des CYCLES ou du débit en ampères-heures.

GARANTIE LIMITÉE DU CHARGEUR : Stryten Energy garantit à l'Utilisateur initial que le chargeur de système AGM220 est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de DIX-HUIT (18) MOIS à compter de la date d'expédition, telle qu'indiquée sur les documents d'expédition. En cas de décharge de la présente Garantie limitée du chargeur, Stryten Energy réparera ou remplacera, à sa discrétion, le Chargeur selon les besoins, aux frais de Stryten Energy (pièces et main d'œuvre). L'Utilisateur initial sera responsable de tous les frais de transport, sans frais à bord, aux installations de Stryten Energy. Le Chargeur réparé ou remplacé sera couvert par la présente Garantie limitée du chargeur pour le reste de la Période de garantie limitée du chargeur d'origine. La poursuite de l'utilisation d'un Chargeur après la découverte d'un défaut couvert par la présente Garantie limitée du Chargeur annulera toutes les garanties.

LIMITES : LES DÉCLARATIONS DE GARANTIE ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LES GARANTIES FOURNIES ICI NE PEUVENT ÊTRE CÉDÉES OU TRANSFÉRÉES PAR L'UTILISATEUR INITIAL, ET CONSTITUENT LE RECOURS EXCLUSIF POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES OU PERTES RÉSULTANT D'UN DÉFAUT OU D'UNE DÉFAILLANCE D'UN SYSTÈME DE BATTERIE AGM220 AVEC CHARGEUR EMBARQUÉ, ET STRYTEN ENERGY N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, COMMERCIAUX OU MATÉRIELS, QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UN DÉLIT CIVIL, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE.

STRYTEN ENERGY

É.-U./PR 877 462-4636 CAN 800 268-2698 MEX +52 5543527927

©2023 Stryten Energy Alpharetta, GA 30005 SE1042 05/23